

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

21-06-2004 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le vingt et unième jour de juin deux mille quatre (2004) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Ghislaine St-Georges, Louise Tellier, Gilles Coutu et
Guylaine Gagné conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur
municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

174-2004 Proposé par Louise Tellier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

175-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal des assemblées tenues les 17 mai et 7 juin 2004.

ADOPTÉE

176-2004 Proposé par Louise Tellier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période mai 2004.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
11274	Hydro-Québec	1,188.24 \$
11275	Westburne	40.20 \$
11276	Petite Caisse	775.98 \$

TOTAL : **2,004.42 \$**

Salaires	38,035.88 \$
R.E.E.R	2,568.81 \$
Frais de banque	120.00 \$
Int. Emprunt temoraire	\$
Emprunt temporaire	\$

TOTAL : **40,724.69 \$**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS**

Période de JUIN 2004.

11277	Ministère des Finances	133,520.00 \$
11278	Bell Canada	879.44 \$
11279	Hydro-Québec	4,541.02 \$
11280	Télus Mobilité	331.05 \$
11281	Ministère du Revenu du Québec	12,381.06 \$
11282	Receveur Général du Canada	6,534.89 \$

TOTAL : **158,187.46 \$**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 21 JUIN 2004**

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
11283	9133-3336 Québec inc.	157.41 \$
11284	Alarme Beaudry	55.21 \$
11285	André Laporte & Ass.	661.62 \$
11286	Archambault Guylain	975.46 \$
11287	Bellerose Jean-Pierre	174.90 \$
11288	Bellerose François	281.81 \$
11289	Bellerose Sylvain	455.00 \$
11290	Bellerose Alain	772.84 \$
11291	Bell Canada	73.79 \$
11292	Benoit Claude	110.29 \$
11293	Biolab	34.51 \$
11294	C. Bazinet & Fils inc.	874.19 \$
11295	Certilab	433.64 \$
11296	Chambre de Commerce	101.22 \$
11297	Dépanneur JF Méreineau	16.56 \$
11298	Dépanneur R. Prud'Homme	70.92 \$
11299	Dunton Rainville	1,402.00 \$
11300	Électricien Robert Ménard	500.85 \$
11301	Equip. Industriels Joliette	185.02 \$
11302	Equipement de Bureau Joliette	911.58 \$
11303	Equipements Maurox inc.	139.58 \$
11304	Fédération Québécoise des Mun.	443.83 \$
11305	Fédéral Commercial Métaux	431.34 \$
11306	Félix Sécurité inc.	61.26 \$
11307	Fonds de l'information	57.00 \$
11308	Garage Tellier & Fils inc.	555.81 \$
11309	Généreux Construction inc.	3,985.62 \$
11310	Hydro-Québec	5,567.14 \$
11311	Jean-Marc Brissette inc.	89.36 \$
11312	Jobert inc.	1,306.63 \$

11313	John Meunier inc.	3,694.65 \$
11314	Joliette Ford inc.	1,468.17 \$
11315	Joliette Hydraulique inc.	1,084.32 \$
11316	L'Ass. des pompiers	432.00 \$
11317	La Survivance	3,377.12 \$
11318	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	2,649.20 \$
11319	Le Groupe Pétrolier Olco	3,473.66 \$
11320	Les Clôtures M.T. inc.	460.10 \$
11321	Les Equip. & Serv. Chem	177.60 \$
11322	Les Pneus Marchand inc.	432.69 \$
11323	Martin – Produits de bureau	99.26 \$
11324	M.C. Beauséjour & Richard inc.	6,614.80 \$
11325	Mécanique Jecc Ltée	194.52 \$
11326	M.R.C. de Matawinie	8,008.00 \$
11327	Omnium de Golf Yvan Ponton	500.00 \$
11328	Pavage Roy & Frères inc.	664.27 \$
11329	PG Systèmes d'information	43,464.96 \$
11330	P.H. Vitres d'Autos	285.83 \$
11331	Picard Claude	1,050.00 \$
11332	Pièces d'Auto Joliette inc.	601.53 \$
11333	Pompe Asselin inc.	384.61 \$
11334	Postes Canada	149.89 \$
11335	Québec Linge	58.32 \$
11336	Réal Huot inc.	3,146.05 \$
11337	Richard Daniel	455.00 \$
11338	Satelcom Internet	205.78 \$
11339	Satelcom inc.	3,972.27 \$
11340	Service Sanitaire R.S. inc.	10,282.48 \$
11341	Services Consultatifs Amco	13.78 \$
11342	Sintra inc.	1,635.38 \$
11343	Société Canadienne Croix-Rouge	244.50 \$
11344	Stelem	3,186.19 \$
11345	St-Georges Nancy	158.13 \$
11346	Univar Canada Ltée	2,269.00 \$
TOTAL :-		125,780.45 \$

REGLEMENT D'AQUEDUC

22	Certilab	115.03 \$
23	Comtois Poupart St-Louis	4,266.86 \$
24	MGA Géoservices inc.	3,886.69 \$
TOTAL :-		8,268.58 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

04-05-10	Diocèse de Joliette – Concert : Hommage aux élus
04-06-02	Cabinet du ministre de la Santé – accusé réception de la résolution concernant le service ambulancier.
04-06-03	Marie Laurent – Bac de recyclage au poste Zec Collin et container avec couvercle au chemin Zec Collin.
04-06-07	Chambre de Commerce H.M. – Résolution demande Forestiers St-Michel..
04-06-11	Ministre des Affaires Municipales – Lancement des indicateurs de gestion et du centre de promotion de l'excellence en gestion municipale.
04-06-11	Commission de protection du territoire agricole – demande Ginette Dubeau.

- 04-06-11 Association Forestière de Lanaudière – Assemblée Générale Annuelle.
- 04-06-18 Ginette Gervais – Nouvelle demande pour exclusion territoire agricole.
- Juin 2004 Chambre de commerce H.M. – Ouverture officielle et divers documents.
- Juin 2004 21 propriétaires Lac-Trèfle – demandes de ne pas adopter le règlement pour les travaux au chemin du Lac-du-Trèfle.
- Juin 2004 Dépôt pétition pour travaux chemin du Lac-Taureau.

177-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

achats concert-hommage aux élus. billets D'autoriser l'achat de 6 billets pour le concert-hommage aux élus du diocèse de Joliette qui se tiendra mardi le 14 septembre 2004.

ADOPTÉE

178-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui demande G. Gervais autorisation CPTAQ pour de G. CONSIDÉRANT l'avis défavorable du comité consultatif agricole à la demande d'exclusion présentée;

CONSIDÉRANT l'appuie de la MRC de Matawinie à l'avis défavorable du comité consultatif agricole;

CONSIDÉRANT la recommandation de soumettre une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire veut vendre les lots 32 et 33B du rang 3;

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation à des fins autre qu'agricole (usage résidentiel) sur les lot30A, 30D, 31B, P32A, et P33 du rang 2, plus précisément sur le lot 31B;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire veut céder à son enfant, le lot 31B du rang 2 afin qu'elle y implante une résidence et bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucune exploitation agricole, passé et présente, sur le lot 31B du rang 2;

A CES CAUSES :

D'appuyer la nouvelle demande de Ginette Dubeau Gervais, tel que sa lettre du 18 juin 2004, afin d'obtenir l'autorisation de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

179-2004 Proposé par Jean-Pierre Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Remerciement à A Bourdeau député, pour aide financière réseau routier Le conseil municipal remercie M. Alexandre Bourdeau, député de Berthier, pour l'aide financière de 20 000\$, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal et pour son appui dans les divers dossiers de la municipalité.

ADOPTÉE

180-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement journaliers temporaires. de D'autoriser l'engagement temporaire de journaliers pour le remplacement de Gérald Rivest en arrêt de travail.

ADOPTÉE

181-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV CCU. D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 2 juin 2004 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

182-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation de Nancy Beaulieu, 121 ch. Martin **Demande de dérogation mineure pour la propriété de Mme Nancy Beaulieu, située plus précisément au 121 chemin Martin. La demande concerne l'acceptation de reconstruire un bâtiment principal à une distance de 6.7 mètres (22') du chemin Beaudry, au lieu de 12 mètres (40'), et à une distance de 6 mètres (20') du chemin Martin, au lieu de 12 mètres (40'), ce qui contrevient à l'article 7.12.5 du règlement de zonage # 320-1992.**

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure qui concerne l'acceptation de reconstruire un bâtiment principal incendié, situé en coin de rue, à une distance de 6.7 mètres (22') du chemin Beaudry, au lieu de 12 mètres (40'), et à une distance de 6 mètres (20') du chemin Martin, au lieu de 12 mètres (40').

CONSIDÉRANT QU' à cause de l'incendie, le seul moyen pour elle de se reconstruire est de ne pas respecter les marges avant (coin de rue);

CONSIDÉRANT QUE le terrain à une superficie 649.11 m² et que la superficie minimum exigée dans la réglementation actuelle est de 3000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction du bâtiment à des distances inférieures que celles permises par la présente réglementation ne causera aucune nuisance;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation mineure de Mme Nancy Beaulieu.

ADOPTÉE

183-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

refus de la dérogation de L. Gallini, 430, Durand **Demande de Dérogation Mineure pour la propriété de M. Leandro Gallini, située plus précisément au 430 rue Durand. La demande concerne l'acceptation de construire un garage d'une dimension de 1600 p² (40' x 40'), au lieu de 968 p², ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage 320-1992. La demande concerne également le fait de construire un bâtiment accessoire d'une dimension supérieure au bâtiment principal (art. 6.3.2-2).**

Le CCU a étudié la demande de Dérogation Mineure pour la propriété de M. Leandro Gallini concernant l'acceptation de construire un garage d'une dimension de 1600 p² (40' x 40'), au lieu de 968 p². La demande concerne également le fait de construire un bâtiment accessoire d'une dimension supérieure au bâtiment principal (art. 6.3.2-2).

CONSIDÉRANT la réglementation des garages dans le périmètre urbain;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de M. Leandro Gallini.

ADOPTÉE

184-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

acceptation projet de lotissement 1260, Centre Nouvel-Air. **Étude d'un plan projet de subdivision pour la propriété de 9120-2671 QUEBEC INC., située plus précisément au 1260, chemin du Centre-Nouvel-Air.**

Le CCU a étudié le plan projet de lotissement pour la propriété située au 1260, chemin du Centre-Nouvel-Air.

CONSIDÉRANT le développement de la municipalité;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le projet de lotissement selon le plan de Sylvain Gadoury, arpenteur-géomètre, minute 6607, en date du 18 mai 2004, aux conditions de conformité de la réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE

185-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV CMLC D'accepter le procès-verbal de la Commission Municipale des Loisirs et de la Culture pour l'assemblée tenue le 2 juin 2004.

ADOPTÉE

186-2007 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 31 mai 2004.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement selon l'article 555 à 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Règlement numéro 472-2004

Règlement décrétant les travaux de traitement de surface double d'une section du chemin Rondeau au coût évalué à 100 615.\$, autorisant à ces fins un emprunt de 100 615.\$ pour acquitter le coût et décrétant l'imposition d'une taxe pour en assurer le remboursement

01.- le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 est de 34.

02.- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 14.

03.- La période d'accessibilité au registre était de 9 à 19 heures le vendredi 18 juin 2004 à la mairie, 441 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints.

04.- à 19 heures, je constate qu'aucune personne habile à voter ne s'est présenté. Le règlement no. 472-2004 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Fait et signer à Saint-Michel-des-Saint, ce 18 juin 2004.

Alain Bellerose
Secrétaire-trésorier
Directeur général

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

187-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire